

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 59.347.786 dinars, un actif net de 59.205.001 dinars et un bénéfice de la période de 872.399 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Juillet 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	41 826 099	44 695 427	45 437 616
Obligations et valeurs assimilées		41 826 099	44 695 427	45 437 616
Placements monétaires et disponibilités		17 512 820	13 086 901	14 315 378
Placements monétaires	5	17 512 820	13 086 901 (*)	14 315 378 (*)
Créances d'exploitation	6	8 867	13 771 (*)	427 759 (*)
TOTAL ACTIF		59 347 786	57 796 099	60 180 753
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	125 994	224 876	131 216
Autres créditeurs divers	8	16 791	27 901	22 300
TOTAL PASSIF		142 785	252 777	153 515
ACTIF NET				
Capital	9	57 369 963	55 859 313	56 580 560
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		531	310	313
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 834 507	1 683 700	3 446 364
ACTIF NET		59 205 001	57 543 322	60 027 238
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59 347 786	57 796 099	60 180 753

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/04/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/04/ au 30/06/2023</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	745 253	1 530 012	748 348	1 464 045	3 057 234
Revenus des obligations et valeurs assimilées		745 253	1 530 012	748 348	1 464 045	3 057 234
Revenus des placements monétaires	11	131 077	233 251	76 269 (*)	205 729 (*)	388 050 (*)
Revenus des prises en pension	12	138 697	322 866	140 028 (*)	299 276 (*)	509 475 (*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 015 027	2 086 129	964 645	1 969 050	3 954 759
Charges de gestion des placements	13	(125 995)	(261 858)	(127 301)	(258 116)	(517 411)
REVENU NET DES PLACEMENTS		889 032	1 824 271	837 344	1 710 934	3 437 348
Autres charges	14	(21 884)	(44 864)	(21 201)	(42 715)	(85 793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		867 148	1 779 407	816 143	1 668 219	3 351 555
Régularisation du résultat d'exploitation		73 451	55 100	28 931	15 481	94 810
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		940 599	1 834 507	845 074	1 683 700	3 446 364
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(73 451)	(55 100)	(28 931)	(15 481)	(94 810)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 250	14 930	9 680	19 253	38 826
RESULTAT NET DE LA PERIODE		872 399	1 794 337	825 823	1 687 473	3 390 381

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/04/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/04/ au 30/06/2023</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	872 399	1 794 337	825 823	1 687 473	3 390 381
Résultat d'exploitation	867 148	1 779 407	816 143	1 668 219	3 351 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 250	14 930	9 680	19 253	38 826
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(3 280 092)	(3 280 092)	(2 494 484)	(2 494 484)	(2 494 484)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 666 996	663 518	802 812	(1 117 986)	(336 978)
Souscriptions					
- Capital	10 617 476	18 820 588	7 711 900	15 323 900	34 005 900
- Régularisation des sommes non distribuables	2 468	3 125	(44 817)	(90 562)	(193 270)
- Régularisation des sommes distribuables	308 400	871 697	216 935	616 842	1 547 328
Rachats					
- Capital	(8 914 968)	(18 046 467)	(6 852 400)	(16 297 400)	(34 274 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 930)	(2 773)	39 925	96 658	196 042
- Régularisation des sommes distribuables	(344 450)	(982 652)	(268 731)	(767 424)	(1 618 577)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(740 697)	(822 237)	(865 849)	(1 924 998)	558 918
ACTIF NET					
En début de période	59 945 698	60 027 238	58 409 171	59 468 320	59 468 320
En fin de période	59 205 001	59 205 001	57 543 322	57 543 322	60 027 238
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	559 526	568 860	553 215	571 545	571 545
En fin de période	576 643	576 643	561 810	561 810	568 860
VALEUR LIQUIDATIVE	102,671	102,671	102,424	102,424	105,521
TAUX DE RENDEMENT	1,49%	3,04%	1,42% (*)	2,91% (*)	5,89%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2024 à 41.826.099 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			39 683 720	41 826 099	70,65%
Obligations des sociétés			12 895 020	13 413 331	22,66%
TN0003400348	AMENBANK ES2009	30 000	198 600	205 106	0,35%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	400 000	402 516	0,68%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	239 220	253 310	0,43%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	800 000	845 115	1,43%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	1 040 800	1 071 376	1,81%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	2 000 000	2 121 150	3,58%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	240 000	254 846	0,43%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	240 000	255 937	0,43%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	1 000 000	1 059 639	1,79%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	1 000 000	1 023 465	1,73%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	200 000	209 723	0,35%
TN0001900844	BH 2009CATB	50 000	380 000	388 056	0,66%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	260 000	273 916	0,46%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	800 000	818 095	1,38%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	1 000 000	1 015 478	1,72%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	400 000	413 801	0,70%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	164 000	166 685	0,28%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	800 000	844 415	1,43%
TN000390023	UIB2009-1 CAT B	20 000	132 400	137 971	0,23%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	1 600 000	1 652 730	2,79%
Emprunt National			21 000 000	22 274 742	37,62%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000	3 150 749	5,32%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 141 396	5,31%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000	5 301 940	8,96%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000	5 326 630	9,00%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 337 759	2,26%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	4 016 268	6,78%

Bons du trésor assimilables			5 788 700	6 138 026	10,37%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	990 125	1,67%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 147 901	8,70%
TOTAL			39 683 720	41 826 099	70,65%
<i>Pourcentage par rapport à l'Actif</i>					70,48%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2024 à 17.512.820 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
	<u>Dépôts à vue</u>	2 626 951	2 626 951	4,44%
	UBCI	2 626 951	2 626 951	4,44%
	<u>Certificats de dépôt</u>	9 124 975	9 379 132	15,84%
TNIHGIRSS1P3	Certificat de dépôt AIL au 22/07/24 à 10,5% 270 jours	1 412 399	1 492 695	2,52%
TNXEVAECNPV7	Certificat de dépôt BTK.L au 03/12/2024 à 10,4% 270 jours	1 884 230	1 931 426	3,26%
TNJFQWHSEI23	Certificat de dépôt BTK.L au 31/07/2024 à 10,5% 260 jours	2 359 024	2 482 652	4,19%
TNJB0HBX3XG8	Certificat de dépôt BTL au 27/06/2024 à 9,97% 40 jours	3 469 322	3 472 360	5,86%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	5 499 915	5 506 736	9,30%
	Pension livrée BIAT au 11/07/2024 à 8,97% pour 15 jours	2 500 826	2 503 934	4,23%
	Pension livrée BNA au 26/07/2024 à 8,97% pour 30 jours	2 999 089	3 002 802	5,07%
	TOTAL	17 251 842	17 512 820	29,58%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			29,51%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 8.867 dinars contre 13.771 dinars au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	8 867	13 771	10 319
Sommes à l'encaissement	-	-	417 440
Total	8 867	13 771	427 759

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 125.994 dinars contre 224.876 dinars au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	28 698	28 996	29 888
Dépositaire	13 999	28 679	14 579
Distributeurs	83 296	167 201	86 748
Total	125 994	224 876	131 216

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 16.791 dinars contre 27.901 dinars au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	-	10 379	-
Redevance CMF	4 545	4 717	4 819
Charges à payer	12 246	12 805	17 481
Total	16 791	27 901	22 300

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	56 580 560
Nombre de titres	568 860
Nombre d'actionnaires	965

Souscriptions réalisées

Montant	18 820 588
Nombre de titres émis	189 222
Nombre d'actionnaires nouveaux	76

Rachats effectués

Montant	(18 046 467)
Nombre de titres rachetés	(181 439)
Nombre d'actionnaires sortants	(83)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 930
Régularisation des sommes non distribuables	352

Capital au 30-06-2024

Montant	57 369 963
Nombre de titres	576 643
Nombre d'actionnaires	958

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 745.253 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, contre 748.348 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	255 739	496 934	201 200 (*)	389 090 (*)	875 383 (*)
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	489 514	1 033 078	547 148 (*)	1 074 955 (*)	2 181 850 (*)
Total	745 253	1 530 012	748 348	1 464 045	3 057 234

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à 131.077 dinars, contre 76.269 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue	8 967	19 351	20 278	82 516	106 224
Intérêts des certificats de dépôt	122 109	213 899	55 991	123 213	281 827
Total	131 077	233 251	76 269	205 729	388 050

NOTE 12 : REVENUS DES MISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	138 697	322 866	140 028	299 276	509 475
Total	138 697	322 866	140 028	299 276	509 475

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à 125.995 dinars, contre 127.301 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	28 699	59 645	28 996	58 793	117 855
Rémunération du dépositaire	13 999	29 095	14 145	28 680	57 490
Rémunération des distributeurs	83 296	173 117	84 160	170 644	342 066
Total	125 995	261 858	127 301	258 116	517 411

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à 21.884 dinars, contre 21.201 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Redevance CMF	14 000	29 095	14 145	28 680	57 490
Taxes	2 555	5 111	1 799	3 578	7 216
Frais bancaires	34	68	39	77	155
Frais de publications	1 530	3 060	1 443	2 871	5 789
Honoraires CAC	1 776	3 552	1 781	3 542	7 142
Jetons de Présence	1 989	3 978	1 995	3 967	8 000
Total	21 884	44 864	21 201	42 715	85 793

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.